



24.022 - Relocalisation de l'administration dans les locaux de l'Hôtel de Ville

Intervention de Pierre-Alain Borel au nom du groupe socialiste

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Disons-le d'emblée, refaire en sorte que le centre des autorités de notre ville se situe dans ce bâtiment emblématique qu'est l'Hôtel de Ville semblait une évidence et a beaucoup séduit notre groupe.

En préambule, nous tenons aussi à remercier le Conseil communal et le service des bâtiments et du logement pour le soin et le détail qui ont été apportés à ce rapport. Nous avons aussi beaucoup apprécié que des visites soient organisées afin de mieux comprendre encore et visualiser les transformations qui seront apportées.

Réunir sous le même toit le Conseil général, le Conseil communal, la Chancellerie et des salles pour les commissions ou accueillir certains visiteurs dans un lieu à la fois historique, modernisé, confortable et pratique, voilà plus d'un utilisateur dans cette salle et au dehors qui attendait cela avec impatience.

Évidemment, nous nous félicitons aussi du fait que la salle du Conseil général soit rénovée et nous l'espérons permettent aux élus d'être un peu plus à leur aise lors des longues soirées de délibération.

Nous nous réjouissons également du choix qui a été fait pour le dernier étage d'une structure qui n'alourdisse pas l'ensemble, mais de ne pas vouloir essayer de faire du « faux vieux ».

En plus d'être le lieu des autorités, l'Hôtel de Ville sera aussi en quelque sorte « partagé » avec la population. On pourrait même dire, si on pense à la révolution neuchâtelaise, qu'on lui rend un peu de ce bâtiment emblématique souvent mal connu et trop peu fréquenté. Dans ce sens ne serait-il pas possible d'organiser, quelque fois l'an, des visites et de disposer quelques plaques pour expliquer l'histoire du lieu.

Regrouper l'ensemble des services destinés à la population : Sécurité publique ; Service des bâtiments et du logement ; Service à la population ; Chancellerie et Affaires juridiques nous apparaît être, à la fois une plus-value pour la population, répondre à la tendance actuelle et aller dans le sens d'une réduction du trafic en ville, en simplifiant la mobilité au centre-ville.

Enfin, et c'est loin d'être anodin, ce projet permettra d'économiser près de 200'000.- frs de location par an, tout en rendant tout son potentiel à un bâtiment appartenant à la Ville et qui, ces dernières années, était largement sous occupé. De plus, on sait bien que des locaux qui restent longtemps vident finissent par se dégrader et nécessite tôt ou tard d'importants frais de remise en état.

Sans grand travaux depuis 1971, soit un peu plus de 50 ans, le projet qui nous est présenté ce soir, dans un souci de revaloriser l'Hôtel de Ville d'une manière très respectueuse, ce que nous saluons, s'apparente davantage à une restauration qu'à une rénovation.

C'est ainsi que le fait de repenser complètement la distribution des locaux, les flux de circulation et d'intégrer un ascenseur sans tout casser génèrent nécessairement un certain coût.

Par ailleurs, ces travaux constituent aussi une très belle occasion de montrer que l'on peut mettre des panneaux solaires sur un bâtiment historique, dans le périmètre UNESCO et, qui plus est, protégé. Mais là aussi, si l'on veut que l'intégration des panneaux se fasse de manière qualitative sans abîmer l'esthétique du bâtiment, il en résulte forcément un coût plus important.

C'est d'ailleurs ce phénomène qui avait motivé le dépôt de notre motion afin de pouvoir compenser une partie de ce surcoût.

Malgré tout, si on se souvient que le bâtiment est très grand, soit 11'210 m³, on se rend compte que le coût de ces transformations est de 649,40 par m³ ; ce qui semble finalement assez raisonnable.

Comme il semblerait que certains voisins pourraient faire opposition aux travaux, notamment pour une question d'esthétique nous suggérons qu'une ou des visites puissent être organisées avec explication du projet afin de rassurer et entendre les craintes comme cela a pu se faire pour d'autres projets.

Pour conclure, nous vous adressons nos quelques questions :

- Le Conseil communal peut-il nous préciser comment sont déterminés les honoraires calculés par l'architecte et si, comme nous le pensons, ils sont moins importants qu'ils n'y paraissent ?
- Nous n'avons pas trouvé d'informations particulières sur la direction des travaux, le Conseil communal peut-il nous dire qui s'occupera de la direction des travaux et/ou comment cela va-t-il se passer ?
- Où sera localisé le service de la sécurité publique durant les travaux ?
- Enfin, les autres utilisateurs de l'Hôtel de Ville : canton, ordre des avocats, payent-ils une location ?

Même si nous nous réjouissons des réponses apportées par le Conseil Communal, comme vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera le rapport et le classement des motions.

Je vous remercie.

Pour le groupe socialiste,
Pierre-Alain Borel